Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID: 029-212901052-20240625-202401560-AR

ARRETE MUNICIPAL Nº 2024/156

Portant sur la modification de la circulation et du stationnement dans la rue Louis Pasteur pour des travaux de refonte réseau chantier SDEF.

Le Maire.

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,

Vu l'article L 116-1 du Code de la voirie routière.

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande de l'entreprise STEPP en date du 19 juin 2024

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1er: Afin de réaliser en sécurité les travaux d'effacement de réseaux SDEF, la rue Louis Pasteur sera barrée les lundis 24 juin, 01 et 08 juillet 2024 de 8h à 18h.

Si les travaux ne sont pas complètement achevés, cette interdiction pourra se prolonger de quelques jours sous réserve du visa écrit préalable d'un responsable de la direction technique et cadre de vie de la Ville et notifié à la police municipale.

- Article 2 : Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place des déviations et du retrait de la signalisation règlementaire correspondante liée à la circulation.
- **Article 3 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur général des services de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- **Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr.

Fait à Landivisiau, le 20 juin 2024

Pour le Maire et par délégation, L'Adjoint au Maire « FINANCES – TRAVAUX – AGRICULTURE » Louis SALIOU

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le.......
Et de la publication, le......
Fait à Landivisiau, le.....
Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au Maire
Louis SALIOU



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : landivisiau@ville-landivisiau.fr